

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 juillet 2021**

---

**Séance ordinaire du 5 juillet 2021**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue par visioconférence, le lundi 5 juillet 2021 à 20 h 20, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Clément Brisson, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**2021-07-727**      **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-07-728**      **Procès-verbaux de juin 2021**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances tenues en juin 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire tenue le 2 juin 2021, de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 14 juin 2021, tels que rédigés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-07-729**      **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 5 juillet 2021;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 182 137,99 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-07-730**      **Règlement 2021-357-3 amendant le Règlement 2006-357 relatif au plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement 2006-357 relatif au plan d'urbanisme;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement relatif au plan d'urbanisme;

Considérant que la Municipalité désire agrandir l'affectation mixte située à la Sortie 48 de l'autoroute 10;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 juillet 2021**

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 juin 2021, qu'un projet de règlement a été présenté et adopté;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'adopter le Règlement 2021-357-3 amendant le Règlement 2006-357 relatif au plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

(Le texte du règlement 2021-357-3 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

**2021-07-731**

**Règlement 2021-358-12 amendant le Règlement 2006-358 relatif au zonage afin de créer la zone Mic-4**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage 2006-358;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité désire créer la zone Mic-4 située à la Sortie 48 de l'autoroute 10 et ajouter une grille des usages pour cette nouvelle zone;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 juin 2021, qu'un projet de règlement a été présenté et adopté;

Considérant que le règlement est adopté simultanément au règlement intitulé « Règlement 2021-357-3 amendant le Règlement 2006-357 relatif au plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte »;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'adopter le règlement 2021-358-12 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin de créer la zone Mic-4.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

(Le texte du règlement 2021-358-12 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

**Liste de la correspondance**

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 5 juillet 2021.

**2021-07-732**

**Chambre de commerce : adhésion 2021**

Considérant le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la Chambre de Commerce pour la période 2021-2022 au coût de 150 \$ plus taxes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 172,46 \$ incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 juillet 2021**

**Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes**

Les membres du Conseil sont informés qu'aucun dossier n'a été transmis à la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre de la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes.

**Intérêts pécuniaires**

Monsieur le conseiller Claude Vasseur déclare qu'il a un intérêt pécuniaire particulier par rapport au dossier de la vente de la génératrice qu'il s'abstiendra de participer aux délibérations concernant ce dossier et de voter.

**2021-07-733**

**Génératrice : vente**

Considérant qu'un appel d'offres a été publié pour la vente de la génératrice de marque Sommer appartenant à la Municipalité (réf. résolution 2021-06-726);

Considérant qu'une seule offre a été reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser la vente de la génératrice à Ferme Claude Vasseur et Carole Éthier pour la somme de 5 600\$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers ayant voté**

**Bâtiments municipaux : rapport d'évaluation**

Les rapports d'évaluation pour les bâtiments municipaux :

- 555, rue Principale (Bureau municipal)
- 510, 9<sup>e</sup> Rang (Centre municipal)
- 499, 8<sup>e</sup> Rang (Chalet des loisirs)
- 720, rue Principale (Garage/Caserne)

sont déposés.

**Rang de la rivière Ouest et 8<sup>e</sup> Rang : dénonciations de contrat**

Les dénonciations reçues dans le cadre du contrat accordé pour les travaux de voirie et de réhabilitation de ponceaux dans le rang de la Rivière Ouest et le 8<sup>e</sup> Rang sont déposées.

**2021-07-734**

**Rang de la rivière Ouest et 8<sup>e</sup> Rang : recommandation de paiement no 1**

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de voirie et de réhabilitation de ponceaux dans le rang de la Rivière Ouest et le 8<sup>e</sup> Rang à Les Entreprises Denexco inc. (réf. résolution 2021-03-570);

Considérant la recommandation de paiement no 1 préparée par FNX innov;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 254 709,86 \$ à Les Entreprises Denexco inc.;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 juillet 2021**

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le certificat de paiement, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-07-735**

**Vidéotron : demandes de consentement**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance des demandes de consentement de Vidéotron pour l'installation de câbles et d'équipement sur des structures aériennes existantes, projets :

- 731991R01
- 7317987-2241
- 7348027
- 7348028

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les demandes de consentement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-07-736**

**Programme d'aide à la voirie locale – volet PPA-CE : reddition de comptes**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 juillet 2021**

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver les dépenses d'un montant de 78 539,67 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés dans le rang de la Rivière Est, la rue Martel et la rue des Érables et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-07-737**

**Rang de la Rivière Est : réception définitive des travaux 2020**

Considérant qu'en 2020, la Municipalité a octroyé le contrat pour la réalisation des travaux d'élargissement de la chaussée et d'aménagement d'un accotement pavé pour les piétons dans le rang de la Rivière Est à Construction Techroc inc. (réf. résolution 2020-05-343);

Considérant qu'après un an, les travaux respectent toujours le devis;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- de procéder à l'acceptation définitive des travaux réalisés en 2020 conditionnellement à la réception de la recommandation de paiement de FNX innov;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 4 141,42 \$ à Construction Techroc inc. en paiement de la retenue.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-07-738**

**Borne électrique : entente**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'entente préparé par Hydro-Québec concernant le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques;

Considérant que la Municipalité est propriétaire d'une borne de recharge située au Centre municipal;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'accepter l'entente et d'autoriser Monsieur Patrick Bonvouloir, maire et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'*Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques*, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-07-739**

**Camion : phare**

Considérant que les membres du Conseil désirent qu'un phare soit installé sur le nouveau camion de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 juillet 2021**

- d'autoriser l'achat d'un phare de Décor Auto Papineau inc. pour un montant maximal de 650 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-07-740**

**Sulfate ferrique : achat**

Considérant les besoins en sulfate ferrique pour le traitement des eaux usées;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'entériner l'achat de sulfate ferrique de Kemira, selon les termes de la soumission datée du 14 juin 2021 pour un montant maximal de 6 000 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Pompe : achat**

Le dossier concernant l'achat d'une pompe pour les eaux usées est reporté à une séance ultérieure.

**Rapport des permis**

Le rapport des permis émis pour le mois de juin 2021 est déposé au Conseil.

**2021-07-741**

**Projet « Cadeau-Livre pour Nouveau-né »**

Considérant le projet déposé par Madame Yolande Marcoux, responsable de la bibliothèque, d'offrir un livre neuf et une carte biblio pour chaque nouveau-né aux parents qui le désirent;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver une dépense maximale de 500 \$ plus taxes pour la réalisation du projet présenté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapports du maire et des comités**

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**École Notre-Dame-du-Sourire : directrice**

Les membres du Conseil sont informés que Madame Geneviève Archambault, directrice de l'école Notre-Dame-du-Sourire, quittera ses fonctions.

Une lettre de remerciements lui sera transmise.

**Questions**

La Municipalité n'a reçu aucune question de la part des citoyens.

**2021-07-742**

**Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose de lever la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 juillet 2021**

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire